

Date de mise en ligne : **19 JAN. 2024****Arrêté n°2024_052**
LISTE DES CANDIDATS AUTORISES A PRENDRE PART AUX EPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE QUI SE DEROULERONT A PARTIR DU 21 MARS 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation et notamment son article 10,
- Vu le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,
- Vu l'arrêté n° 2023_318 du 25 septembre 2023 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Aube portant organisation d'un examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à partir du 21 mars 2024,
- Vu les candidatures enregistrées par le Centre de Gestion de l'Aube,

**ARRETE**

ARTICLE 1^{er} - La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est établie comme suit :

BAROT	Adélaïde	OUSSAGHIRI	Kevin
BEN BARKA	Hedi	PENSÉE	Emilie
BENOIST	Amandine	PHILIBERT TULOUP	Marine
BENOIST	Malorie	PLESSY	Angélique
BUSSY	Jade	PLIVARD	Marie-Claire
CHAILLOT	Jordan	ROLLOT	Séverine
CRETE	Florian	SECUA	Christine
DÈZE	Mélanie	SOUPAULT	Elise
FOUARD-DENERT	Lauriane	UMHAUER	Manon
GAUDISSERT-PELLÉ	Magalie	VILFROY	Nadège
LEMOINE	Sandrine	VUILLEMIN	Gaëtane
MARCQ	Florian	ZIAD	Laila

Total candidats : 24

ARTICLE 2 - La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, sous réserve de remplir les conditions nécessaires pour se présenter à l'examen, en produisant notamment les pièces requises, est arrêtée comme suit :

AITANE

Nadia

BADIHI

Tarik

Total candidats : 02

ARTICLE 3 - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète de l'Aube,
- publié sur le site internet www.cdg10.fr,
- transmis aux Centres de Gestion de la Côte d'Or, du Doubs, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à SAINTE SAVINE, le 15 janvier 2024

Le Président

